



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E90502

VALABLE JUSQU'AU 25/02/2026

ÉDITÉ LE 07/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/07/2007
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 31/12/2014
12 200

Raison sociale : SENLECQ ECO SYSTEMES

76 ROUTE DU FORT BATARD
62370 AUDRUICQ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOULOGNE SUR MER 498915198

Téléphone : 03 21 35 30 65

Fax :

Portable : 0626417379

Siret : 498 915 198 00010

Code NACE : 4322B

Site Internet : www.senlecq.fr

E-mail : contact@senlecq.fr

Numéro caisse de congés payés : 3050976-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75557286

Responsabilité légale :
ROUSSEL MAXIME GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5172015904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	26/06/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	26/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	29/06/2022
o Panneaux solaires photovoltaïques	26/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.